

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;  
DETOURNAY Daniel., HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine,  
Echevins ;  
SCHIETSE D., HOUZE M., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A.,  
GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., ~~WACQUIER M-P~~, CARDON A., HURBAIN  
C., CHEVALIS A., DESEVEAUX C., Conseillers  
et BAUDUIN Nathalie, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications

**M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée :**

- a) **du concert de Noël du vendredi 21.12.2018 à Laplaigne ;**
- b) **de l'agenda, à savoir des conseils communaux le 14.01.2019, le 28.01.2019 et la commission des finances le 23.01.2019. Que la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets y assimilés – exercice 2019 a été approuvé par la ministre des pouvoirs locaux.**

2. Budget 2019 – douzième provisoire – décision

**18 OUI**

3. Délégation à donner au Collège communal

Madame Muriel DELCROIX demande que son intervention soit actée, conformément à l'article 47 du R.O.I.

ACCEPTÉ à l'unanimité la demande.

*« Pour le point a, le groupe IC souhaite que le conseil communal (en huis clos) soit informé, au minimum, tous les trimestres des noms des membres du personnel communal temporaire ou contractuel qui quittent l'administration communale ainsi que des nouveaux membres du personnel qui intègre notre administration.*

*Pour le point C, nous sollicitons également que le conseil communal soit informé de la même manière et au même rythme sur les concessions qui arrivent à échéance.*

*En effet, les conseillers communaux sont un maillon essentiel de la communication entre l'administration communale et le citoyen. Mais pour communiquer, il faut être informé. »*

Monsieur Pierre WACQUIER cède la parole à Madame Nathalie BAUDUIN, Directrice générale.

« Pour la demande pour le personnel, elle acte la demande et veillera à y donner suite.

Pour les concessions, Madame Nathalie BAUDUIN, Directrice générale, met en garde les membres du Conseil communal que le personnel administratif doit rester le seul maillon pour donner des informations administratives afin que le citoyen soit correctement informé. »

- a) pouvoir de nomination des membres du personnel communal temporaire ou contractuel – décision

**18 OUI**

- b) pouvoir de traiter les marchés relatifs à la gestion journalière – décision

**18 OUI**

- c) pour l'octroi de concessions de sépultures et d'emplacements dans les columbariums et de renouvellement des concessions arrivées à échéance – décision

**18 OUI**

4. Commission des finances

- a) Désignation des représentants communaux – décision

**18 OUI**

→ Pour le groupe U.S.B. : M. WACQUIER Pierre, M. SCHIETSE François, M. VINCKIER Philippe, M. CARDON Andy, Mme HURBAIN Clara, Mme VICO Alberte, Mme CHEVALIS Audrey et Mme DESEVEAUX Clotilde

→ Pour le groupe IC : M. URBAIN Michel, M. GERARD Pierre et Mme DELCROIX Muriel

b) Désignation du président – décision

**18 OUI pour désigner Pierre WACQUIER**

5. Commission des travaux

a) Désignation des représentants communaux – décision

**18 OUI**

→ Pour le groupe U.S.B. : M. DETOURNAY Daniel, M. SCHIETSE François, M. VINCKIER Philippe, m ; CARDON Andy, Mme HURBAIN Clara, Mme VICO Alberte, Mme CHEVALIS Audrey, Mme DESEVEAUX Clotilde

→ Pour le groupe IC : Mme WACQUIER Marie-Paule, M. SCHIETSE Daniel et M. LEGRAIN Pierre

b) Désignation du président – décision

**18 OUI pour désigner Daniel DETOURNAY**

6. Convention de partenariat avec la commune de Péruwelz relative à la mise à disposition partielle d'un indicateur-expert communal

a) Bilan – information

**ENTEND** ensuite Monsieur Alexandre VUYLSTEKE, indicateur-expert, qui présente pour information un condensé de ses missions de 2014 à 2018.

Madame Muriel DELCROIX demande que son intervention soit actée, conformément à l'article 47 du R.O.I.

Le Conseil communal DEICDE à l'unanimité d'accepter la demande et d'acter l'intervention.

*« Le groupe IC déplore que le bilan de l'indicateur expert n'ait pas été mis à disposition des conseillers communaux – en tous cas ceux de la minorité- avant le Conseil afin de pouvoir vérifier et analyser les chiffres exposés.*

*Pour rappel, il ressort de l'article L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, le dossier complet s'y rapportant (càd un dossier comprenant tous les éléments permettant aux conseillers de délibérer en connaissance de cause) doit être mis à la disposition des membres du conseil communal - sans déplacement des pièces - dès l'envoi de l'ordre du jour.*

*Ce n'est manifestement pas le cas en l'espèce.*

*Les dispositions du Code de la démocratie locale n'étant pas respectées, le groupe IC sollicite le report de ce point.*

*En cas de refus de cette demande, notre groupe votera donc « contre » sur ce point. »*

Madame Nathalie BAUDUIN, Directrice générale, intervient en attirant l'attention de l'assemblée que l'indicateur-expert a traité 6 villages sur 9 et que pour l'équité de la population, il serait « anormal » d'un point de vue de la légalité d'interrompre son action de régularisation.

Elle interpelle le Conseil communal sur le fait que le travail de l'indicateur-expert, à 1/3 temps, est une mission dévolue à la commune qui doit être menée de façon pérenne.

b) Prolongation – décision

**14 OUI et 4 CONTRE (DELCROIX M., LEGRAIN P., GERARD P., URBAIN M.) pour poursuivre le partenariat**

7. Conventions d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la première phase des plans de pilotage des 3 écoles – approbations – décisions

**18 OUI**

- a) **Afin d'encadrer et soutenir les directions qui doivent mettre en œuvre leurs plan de pilotage et contrat d'objectifs dans le but de répondre aux réformes annoncées par le Pacte pour un Enseignement d' Excellence et qu'elles soient formées pour être capables, avec leur équipe pédagogique, de :**
- **Réaliser un diagnostic clair et précis mettant en évidence les forces et les faiblesses de leurs implantations**
  - **Définir et prioriser des objectifs à poursuivre**
  - **Définir et phaser des stratégies à mettre en place**
  - **Les mettre en œuvre et évaluer les actions entreprises**
  - **Mettre en place une logique de travail collaboratif et participatif**
- b) **De conclure une convention d'accompagnement et de suivi avec le Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces :**  
**pour chaque groupe scolaire, dès à présent et pour toute la période l'élaboration du plan de pilotage et de mise en œuvre du contrat d'objectifs.**

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal entendent ensuite les questions orales :

- a) Mme Alberte VICO sollicite la réservation au concert pour les conseillers communaux.
- b) Mme Muriel DELCROIX interpelle
1. sur la mesure prise à Hollain, rue de Jollain, pour la vitesse de poids lourds. Elle estime qu'elle aurait dû être prolongée jusqu'à la sortie Baillard.
  2. sur l'absence du suivi donné à la demande de réparation de voirie à la rue du Belloy sur les réseaux sociaux.

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal répondent aux questions orales :

- a) Les places ne seront pas réservées.
- b) 1. La mesure prise est une mesure d'urgence dans le moment de transit de la betterave.  
Dans le cadre du développement rural, un groupe de mobilité/sécurité aura pour mission d'aborder les points noirs et de proposer des solutions simples, au service de la Police.
2. Une réponse a été apportée. Une réparation a été faite' mais elle n'a pas satisfait le citoyen.

8. Approbations des procès-verbaux des séances des 26 novembre 2018 et 03 décembre 2018 – décisions

**13 OUI – 5 NON (DELCROIX M., LEGRAIN P., GERARD P., SCHIETSE D., URBAIN M.)**

### **HUIS CLOS**

9. Demandes de mise en disponibilité pour cause de maladie des membres du personnel enseignant – décisions
10. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – décisions